



## Droit de visite sur ma demi soeur

Par **Manoon67**, le **05/08/2013** à **01:13**

Bonjour a tous!

En bref je vous explique, j'ai 14 ans, mes parents sont divorcés, je suis en garde alternée 1 semaine/1 semaine. Ma mère a refait sa vie depuis 3 ans avec son copain qui a 2 filles, donc aucun lien entre elle et moi puisque nous avons pas le même papa et ils ne sont pas mariés, et mon père a refait sa vie depuis 3 ans aussi avec une fille dont il n'est pas marié mais ils ont une fille ensemble, donc ma demi sœur. Le truc, c'est que rien ne va plus du côté de chez mon père, ma belle mère a fait un lavage de cerveau a mon père, qui ne s'en rend pas compte et ne me calcule plus ect, pour lui sa famille ajd c'est lui, sa copine et sa fille avec elle. Mais le soucis c'est que je pense que bientôt ça ne va plus durer leur histoire, trop compliqué a expliquer mais si ils se séparent ma belle mère repart dans sa région a 3h d'ici et payerai tous les avocats du monde pour avoir la garde entière sa fille, mon père ne rivalisera pas longtemps, donc en gros elle partirait avec la petite dont je suis très proche, sauf que ma belle mère ne peut pas me voir, donc j'aurais voulu savoir si en étant mineur et qu'ils ne sont pas mariés, si un jour ça arrive, je peux demander un droit de visite sur ma sœur? Où même si un jour je vis que chez ma mère étant donné que ça ne se passe pas bien avec mon père et que même après ça les rapports sont difficiles je peux avoir un droit de visite sur elle oui ou non?

Merci d'avance!!

Manon